



Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le
ID : 063-246300966-20201224-143_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 143 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	/
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murrol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	/

Secrétaire de séance : Monsieur CONSTANTIN François

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien – Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGE Jean, GORY François
Délégués suppléants assistant au conseil : Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain,

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Validation du programme et tarifs des activités Ski 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

VU le compte-rendu du Bureau des Maires réuni le 20 Novembre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle que les activités en faveur de la jeunesse proposées dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, font l'objet d'une participation financière de la part des familles.

Pour les activités déclarées en accueil de loisirs et / ou bénéficiant des aides des financeurs publics, la participation est en fonction du quotient familial :

QF < à 500€	QF de 501 à 700€	QF de 701 à 1100€	QF > à 1100 €
32%	35%	42%	45%

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que les cours (5 séances) auront lieu à Super-Besse les mercredis de 14 heures 30 à 16 heures 30 et au Mont-Dore les samedis de 13 heures à 15 heures, et que les activités se dérouleront du 6 Janvier au 6 Février 2021.

Monsieur le Président rappelle qu'il est proposé un tarif spécifique pour les enfants hors territoire : une majoration de 2.00 € par jour et par enfant. Les tarifs proposés pour sont les suivants :

OPTION STAGE				
Activités	QF < à 500€	QF de 501 à 700€	QF de 701 à 1100€	QF > à 1100 €
Baby Ski	20 €	21 €	26 €	28 €
Tarifs enfant Hors Territoire	25 €	26 €	31 €	33 €
Ski débutants	17 €	18 €	22 €	24 €
Tarifs Enfants Hors Territoire	22 €	23 €	27 €	29 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ❖ APPROUVE le programme et la modulation tarifaire ;
- ❖ VALIDE les tarifs dont il vient de lui être donné lecture ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

